

Réf : CNIG 2023-049

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU PÔLE DE COORDINATION AVEC LES TERRITOIRES

Ordre du jour

- **Validation du mandat du collectif en faveur de l'Interopérabilité et de la Mise en Commun de Composants Logiciels pour les Plateformes de Données**
- **Comité de coordination du PCRS : validation du mandat**
- **GT sur les communes fusionnées pour le déploiement de la BAN.**

Liste des participants

Voir Annexe

Pièces jointes :

- disponibles sur la page : <https://cnig.gouv.fr/pole-de-coordination-avec-les-territoires-a25598.html>

Principales conclusions

Mise en place d'un collectif en faveur de l'Interopérabilité et de la Mise en Commun de Composants Logiciels pour les Plateformes de Données.

Le collectif a pour objectifs la promotion de l'interopérabilité et la facilitation de la mise en commun de composants logiciels au sein des communautés de développeurs travaillant sur des plateformes de données. [Voir page dédiée sur le site du CNIG <https://cnig.gouv.fr/collectif-interoperabilite-et-mise-en-commun-de-a26159.html>]

L'animation de ce collectif est confiée à l'Afigéo.

Pour mettre en place ce collectif, il est prévu d'informer les membres des différentes communautés, rappelées dans le mandat, et de leur demander d'organiser leur représentation au sein du collectif. Il est proposé à ce stade une réunion tous les deux mois permettant un travail intermédiaire au sein des communautés entre les réunions.

Les communautés de logiciels libres sont mobilisées en priorités, mais d'autres communautés pourront rejoindre le collectif dans un deuxième temps.

Afin d'identifier les besoins partagés entre les communautés, il est nécessaire de réunir différents profils issus des différentes communautés des logiciels : développeurs éditeurs, administrateurs de plateformes, financeurs.

Une première liste de destinataires a été préparée, mais il s'agira pour chaque communauté d'identifier les membres pertinents qui participeront au collectif.

Un courriel va être envoyé à cette liste de destinataires, mais celui-ci pourra être partagé et rediffusé aux personnes adéquates. Une première réunion en visio est envisagée le 23 novembre à 14h00.

Le collectif se veut un lieu de rencontre et d'échanges neutre pour créer des dynamiques et encourager des synergies à la fois sur des démarches de fond et des actions très concrètes. Certains travaux sont déjà lancés et une liste de composants partagés a été initiée.

Ce collectif s'alimentera des différentes discussions qui sont menées en parallèle dans d'autres instances (réseau des CRIGES, pôle de coordination avec les territoires, ou autres groupes de travail).

Le respect de l'interopérabilité pourra faire partie des premiers échanges du collectif, la première réunion servira à définir les priorités du collectif et son mode de fonctionnement.

Il serait bien de trouver un nom plus court pour ce collectif, des propositions de noms peuvent être transmises. La première réunion aura également pour objectif de décider le choix du nom.

Le pôle de coordination avec les territoires valide le mandat du collectif en faveur de l'Interopérabilité et de la Mise en Commun de Composants Logiciels pour les Plateformes de Données. Le choix de son nom définitif se fera à l'issue de sa première réunion.

Comité de coordination du PCRS : validation du mandat

Le comité de coordination du PCRS a pour objectif de suivre l'avancement de différentes problématiques autour du PCRS qui se déclinent en groupes de travail. [voir la page : <https://cnig.gouv.fr/comite-de-coordination-du-plan-de-corps-de-rue-a26084.html>]

- GT sur la rédaction de fiches sur le contrôle des acquisitions de PCRS, téléchargeables sur le site du CNIG (animé par IGN et CRAIG)

- GT financement, animé par l'ANCT, qui travaille sur l'état des lieux et la production de scénarios pour assurer un financement national des PCRS
- GT sur l'agrégation au niveau national des PCRS avec la Géoplateforme
- GT accessibilité qui travaille sur comment diffuser le PCRS via les prestataires d'aide à la déclaration de chantiers
- Un GT sur les affleurants est prévu, mais n'a pas encore démarré

Le comité de coordination est restreint (la liste des membres figure dans le mandat) mais les groupes de travail sont ouverts à tous ceux qui veulent y travailler.

Le pôle de coordination avec les territoires valide le mandat du comité de coordination du PCRS.

Problématique des communes fusionnées pour le déploiement de la BAN.

La fusion de communes, qui a fait passer en quelques années le nombre de communes de 36000 à 35000, entraîne de vraies difficultés pour le déploiement de l'adresse en particulier lorsqu'il s'agit de fusionner de nombreuses communes en une seule.

Un exemple est donné dans le Maine-et-Loire où une commune résultant de la fusion de 10 communes se retrouve pour 1500 voies avec 217 voies en homonymie.

Pour l'habitant, et les utilisateurs de l'adresse, le maintien de plusieurs voies ayant la même dénomination au sein de la commune fusionnée est source d'ambiguïté.

Sur certaines communes des voies ont été renommées avec entre parenthèses le nom de l'ancienne commune, ce qui n'est pas très satisfaisant à l'usage. En Normandie, dans le cadre du MOOC Adresse et pour répondre à la problématique des communes fusionnées, il a été présenté le champ des possibles aux communes pour qu'elles puissent mener à bien un projet d'adressage dans l'objectif d'alimenter la BAN. En l'absence de projet d'adressage, le format BAL prévoit la possibilité de renseigner les champs « commune_deleguee_insee » et « commune_deleguee_nom ». Toutefois, la problématique avec ces champs est qu'ils ne sont pas obligatoires et qu'ils ne composent pas l'adresse communément reconnue par tous comme étant composée d'un numéro de voie, d'une typologie de voie et d'un nom de voie. Dans le standard adresse en cours de discussion, la réflexion porte sur l'ajout d'un champ stockant le nom de la commune ancienne.

Il semble pertinent de mener une analyse sur les difficultés engendrées par les fusions de communes pour l'adresse et d'en déduire des pistes de recommandations préservant l'efficacité (simplicité) de l'adresse et la stabilité en cas de fusion de communes.

Il est proposé de faire remonter via les correspondants du CNIG en régions participants au pôle de coordination avec les territoires, les problématiques générées par les fusions de communes, observées sur leur territoire. Les grands opérateurs nationaux tels que l'IGN et la DGFIP pourront également apporter leur contribution à cet état des lieux.

Un groupe de travail pourra ensuite être constitué sur le sujet avec les personnes intéressées.

Les participants au pôle de coordination avec les territoires seront invités à faire remonter les problématiques identifiées pour contribuer à établir un état des lieux et faire part de leur intérêt à participer à un groupe de réflexion sur le sujet.

Prochaine réunion

La prochaine réunion sera le 8 janvier 2024 à **13h00 (Heure de Paris)** horaire présentant un compromis favorisant la participation de nos collègues de l'outre-mer.

Annexe : Liste des participants

CNIG	Jean-Marie	SEITE	Président du pôle de coordination avec les territoires
	Pierre	LAULIER	Secrétaire général
IGN	François	CHIRIE	Pilote programme gouvernance ouverte
	David	DI MARCO	Chef de service
	Jonathan	RENAULT	IGN - Géoplateforme
	Yann	DONNART	Chargé de déploiement BAN
DGFIP	Véronique	FAYARD	Cadastre
FNCCR	Pierre-Alban	BONIN	FNCCR
MTECT-CGDD/ECOLAB	Clément	JAQUEMET	Ecolab
	Sébastien	PONS	Ecolab
Afigéo	Gwenaël	MARTIN	Afigéo
	Benjamin	CHARTIER	Afigéo
Bourgogne-Franche-Comté	Maud	BESSAGUET	Région Bourgogne Franche-Comté
Bretagne	Stéphane	MEVEL-VIANNAY	Région Bretagne
Centre-Val-de-Loire	Samuel	VOLET	GéoCentre
Grand-Est	Marie-Christine	SCHOTT	Région Grand-Est
Guyanne	Boris	RUELLE	Guyane-SIG
Hauts-de-France	Cécile	RANDRIA	DREAL Hauts-de-France
	Cédric	ANSARD	Région Hauts-de-France
Ile-de-France	Nathalie	LEMOINE	GéoIDF
Normandie	Jérémy	FLEURISSON	Région Normandie
	Fabrice	TAILLEFUMIER	CRIGE Normandie
Nouvelle-Aquitaine	Anne	SAGOT-DUVAUROUX	GIP ATGeri
Occitanie	Anne	FROMAGE-MARIETTE	OPenIG
Pays-de-la-Loire	Jérôme	AUBRET	Région Pays-de-la-Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Julien	DARIO	Région Sud
	Joël	TIGNON	Région Sud